

RAPPORT RTS 28

Transmission et exécution des ordres en gestion sous mandat

Année concernée : 2023

En sa qualité de société de gestion, et conformément à l'article 65 du Règlement Délégué 2017/565 (MIF 2) et à la norme technique réglementaire *Regulatory Technical Standards 28* (« RTS28 »), Haussmann Investment Managers (ci-après Haussmann IM) est tenue de publier annuellement un rapport sur l'identité des intermédiaires financiers ainsi que sur la qualité de l'exécution des ordres dans le cadre de son activité de gestion sous mandat uniquement.

Plus précisément, Haussmann IM est tenue de résumer et de publier :

- ⇒ Les cinq principaux intermédiaires financiers chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté les ordres de leurs clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue,
- ⇒ Pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution des ordres obtenue durant l'année précédente.

Haussmann IM a recours à des intermédiaires financiers ou des entreprises d'investissement pour l'exécution de ces ordres. La sélection de ces intermédiaires financiers est réalisée conformément à la Politique de *Best Selection* dont les principales dispositions sont accessibles sur le site internet de la société de gestion.

1 – Répartition des flux d'ordres par type d'instruments financiers

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Haussmann IM a catégorisé et informé l'intégralité de ses clients comme des clients non professionnels. La distinction à faire en matière de catégorisation des clients conformément au RD 2017/565 n'est donc pas nécessaire. Les données présentées ci-après proviennent de sources internes à la société de gestion.

Catégorie d'instrument	ACTIONS	
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente.	OUI	
Intermédiaires financiers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total
N/A		

1

*Tables de négociation des teneurs de compte conservateurs des comptes gérés sous mandat.

Catégorie d'instrument	OBLIGATIONS	
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente.	OUI	
Intermédiaires financiers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total
N/A		

1

*Tables de négociation des teneurs de compte conservateurs des comptes gérés sous mandat.

Catégorie d'instrument	CONTRATS FINANCIERS	
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente.	OUI	
Intermédiaires financiers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total
N/A		

1

*Tables de négociation des teneurs de compte conservateurs des comptes gérés sous mandat.

2 – Analyse de la qualité d'exécution obtenue

2.1 L'importance qu'accorde Haussmann Investment Managers au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution ainsi que les autres critères

Haussmann IM a établi et met en œuvre une politique d'exécution des ordres et de sélection des intermédiaires de marché en vue de chercher à obtenir le meilleur résultat possible (« best execution ») lors de l'exécution des ordres passés pour les OPCVM et mandats dont elle assure la gestion.

2.2 Facteurs d'appréciation de la qualité d'exécution des ordres obtenus par les intermédiaires financiers

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Haussmann IM prend les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. A cette fin, la société de gestion tient compte des critères détaillés dans sa politique de *Best Selection* lorsqu'elle sélectionne ses intermédiaires financiers.

La qualité de l'exécution des intermédiaires financiers sélectionnés fait l'objet d'une revue à minima annuelle à l'occasion d'une évaluation dédiée à l'activité de gestion sous mandat. A l'occasion de cette dernière, le fichier de suivi du courtage alloué à chaque entreprise d'investissement et les rapports de *Best Execution* (le cas échéant) font l'objet d'une analyse afin de détecter tout changement significatif ayant une incidence sur la capacité du broker d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. En cas de dégradation manifeste de la qualité d'exécution d'un broker, la société de gestion peut décider de déréférencer l'intermédiaire en tenant compte également des évaluations formalisées annuellement.

2.3 Facteurs pouvant conduire à la modification de la liste des intermédiaires financiers sélectionnés

L'évaluation est notamment en charge de noter l'exécution, les coûts, le suivi, la qualité des dénouements, le traitement des erreurs, la sécurité et la continuité.

Une approche comparative est menée par les gérants afin de réaliser une moyenne des notations qui est retenue dans l'évaluation des intermédiaires.

2.4 Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonction de la catégorie de clients

La Politique de *Best Selection* s'applique uniformément à toutes les catégories de clients, que ces derniers soient catégorisés comme des clients « professionnels » ou de « détail » dans le cadre de la gestion sous mandat. Il est à noter que tous les clients gérés sous mandat par Haussmann IM sont des clients non professionnels.

2.5 Eventuels liens et sources de conflits d'intérêts avec les entreprises d'investissement

Haussmann IM est une société de gestion indépendante de telle sorte qu'il n'existe aucun lien, ni participation, ni conflit d'intérêt avec les entreprises d'investissements sélectionnés dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

2.6 Absence d'accords particuliers conclus avec les plates-formes d'exécution ou des entreprises d'investissement concernant des rabais, des paiements ou avantages non monétaires ou des rétrocessions

Aucun accord particulier n'a été conclu entre Haussmann IM et des plates-formes d'exécution ou des entreprises d'investissement dans le cadre duquel la société de gestion serait amenée à percevoir ou verser des paiements, des avantages non monétaires ou des rétrocessions ou même des rabais.